

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 24/01/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 15

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, BARRAUD Cédric, LOIZEAU Pascal, MARQUET-SIMONNET Céline donne pouvoir à COUTAND Anaëlle

Absents ou excusés : BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2023013109 - Facturation du sinistre à la Gorouée

Madame le Maire indique qu'un incident a eu lieu, lors de la réservation de la salle polyvalente par l'association La Gorouée le 26 novembre 2022, pour une représentation privée.

En effet, suite à une coupure générale de l'électricité dans la cuisine de la salle, l'intégralité des stocks de denrées du restaurant scolaire ont été détruits (desserts lactés, fromages, glaces).

Le préjudice chiffré est de 79.64 €.

Il est demandé que l'association rembourse cette somme à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le remboursement de la somme de 79.64 € par l'association La Gorouée
- AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre au nom de l'association La Gorouée pour cette somme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 01/02/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 31/01/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

Signé électroniquement par :
Benedicte Gardin
Date de signature : 01/02/2023
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

